



## 16ème législature

<b>Question N° : 18043</b>	De <b>M. David Habib</b> ( Non inscrit - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et cohésion des territoires		<b>Ministère attributaire</b> > Mer et biodiversité
<b>Rubrique</b> >biodiversité	<b>Tête d'analyse</b> >Invasion de la renouée du Japon	<b>Analyse</b> > Invasion de la renouée du Japon.
Question publiée au JO le : <b>28/05/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur une plante particulièrement invasive et très présente sur le département des Pyrénées-Atlantiques, la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). Considérée comme une plante décorative, elle a longtemps été introduite dans beaucoup de jardins et vendue par des jardinerie. Cependant elle s'est avérée depuis très invasive et il est très difficile de l'éliminer. D'un développement très rapide, sa progression se fait au détriment de la flore locale mais aussi de la diversité de la faune. Elle représente donc un danger pour la biodiversité. Aussi il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures d'intérêt public en vue d'éradiquer cette plante et donc de préserver l'environnement local.